Préavis municipal n° 12 / 2022

Concernant une demande de crédit de CHF 75'350.- pour la participation de la Commune de Blonay-Saint-Légier à la réfection du sentier didactique de l'Ermite

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 12 / 2022 s'est réunie le 05.04.2022 de 20h00 à 22h00 et s'est constituée comme suit :

			Présences
			05/04 de 20h00 à 22h00
Président	Jacques Chevaley	PLR	x
Membres	Marisa Gullo-Ott	PS &Alliée	x
	Matthieu Balsiger	PLR	Excusé
	Mélanie Wunderli	PLR	x
	Carole Roulet	GDI	x
	Jeanne Quillet	Vert.e.s	x
	Eric Boraley	ELU	x

Préambule
Ont participés à la séance (hors délibération et vote) : Madame Laura Ferilli, Municipale en charge des forêts et des affaires culturelles. Monsieur Medhi Genoud, chef de service des forêts. Madame Liliana Almeida, créatrice d'offre d'expérience chez Experientiel et Monsieur Stéphane Fellay, fondateur de Experientiel.

Analyse

1) La taxe de séjour a accepté la subvention CHF24'950.00 pour ce projet.

2) Historique du Sentier de l'Ermite

La société de développement de Blonay a créé ce sentier en 2003. Dès là, il a été enrichi, mis à jour et en partie entretenu par Mme Claire-Lise Vuadens. Pas moins de six fois par année, elle parcourt ce sentier pour changer les fiches botaniques et animalières en les adaptant aux saisons et participe activement à l'entretien (ramassage des déchets et désherbage manuel). Elle est rémunérée par la société de développement de Blonay.

La commission regrette fortement que lors de la réalisation de ce préavis, il n'y aille pas eu de prise de contact de Experientiel ou de la municipalité avec Mme Vuadens, alors que le

préprojet, soumis ce soir à la commission, fait mention d'intégrer le travail de Mme Vuadens (scanner les fiches). La commission souhaite une meilleure coordination et communication entre les sociétés de développement, le service des forêts et l'entreprise Experientiel.

3) Entretien du sentier

Le point 8 du préavis fait mention de la somme de CHF 2'000.00 portée au budget annuel pour l'entretien courant. Cette somme est prévue pour réparer d'éventuels dommages naturels ou de déprédation. Elle ne comprend pas le travail fournit par le service des forêts pour l'entretien du sentier : remettre des copeaux de bois, fauchage, ramassage des déchets, entretiens des installations (parcours senteur etc).

Il y a actuellement une réflexion globale au niveau de BSL, pour faciliter et améliorer l'entretien de l'ensemble des sentiers sur tout le territoire de la nouvelle commune. Le montant alloué à l'entretien des sentiers est déjà dans le budget 2022 et a été augmenté en conséquence (en tenant aussi compte du travail à fournir pour le sentier de l'Ermite).

4) A ce stade il s'agit d'un préprojet. C'est pourquoi la commission aimerait soumettre plusieurs points de réflexion qui sont ressortis de la discussion avec les différents acteurs présents :

- S'agissant d'une réserve naturelle, la gestion des déchets est donc d'autant plus cruciale et nécessite d'être prise en considération lors de l'élaboration finale de ce projet. De même, que la gestion de pistes VTT et des chiens à tenir en laisse. Les feux (grillades) sont également interdits le long du sentier, il est donc nécessaire de le signaler et d'encourager à utiliser les lieux à disposition pour cela en les rendant plus agréable.
- La signalétique depuis les gares est primordiale pour favoriser les transports en communs. La volonté de ne pas vouloir attirer beaucoup plus de touristes dans cette réserve, mais bien vouloir améliorer la qualité des postes nous a rassuré.
- Les langues utilisées pour la rédaction des panneaux : la commission approuve la nécessite d'avoir deux langues sur les panneaux. De préférence deux langues nationales. La question d'éventuellement développer le braille a été posée mais cela nécessiterait une étude plus approfondie (matière, résistance, dimensions) et nécessiterait un financement supplémentaire.
- La possibilité de collaborer avec les écoles de BSL pour sensibiliser les élèves au respect de l'environnement été questionnée. Il n'est cependant pas possible de les intégrer au processus de création car celui-ci est trop avancé. Cependant, leur intégration/participation peut être réfléchie pour la réalisation du sentier.
- 10 sculptures sont proposées dans le préprojet (5 ermites, 5 animaux) : La commission souhaiterait que le service des forêts soit impliqué dans la réalisation de ces statues. Monsieur Philippe Alibert, fustier d'Attalens, ayant réalisé les sculptures ornant le rond-point de la cité du Genévrier, serait également une personne intéressante à contacter pour ce projet.
- La commission souhaite que la pérennité des installations et leur résistance soient privilégiées.

- Afin de garantir la grande biodiversité des plantes tout au long du parcours, l'entretien manuel devrait être privilégié aux machines à moteur sur les points référencés aujourd'hui par des fiches signalétiques.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité comme suit :

- Autoriser la Municipalité à engager les travaux de réfection du sentier de l'Ermite
- Financer la dépense de CHF 75'350.- par la trésorerie courante
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice courant
- Autoriser la Municipalité à encaisser la participation de la taxe de séjour

Blonay, le 12/04/2022

Pour la Commission

Le Président

M. Jacques Chevaley

La Rapporteur

Mme Marisa Gullo-Ott